

31
3
415
9

à Kibungu

L'an mil neuf cent soixante et un

le trentième jour du mois septembre

nous soussignés : (noms, initiales prénoms)
DE ZUTTER, Luc. R.H.

en fonction
comptable ~~Montant~~
comptable ~~extraordinaire~~

avons établi comme suit la situation de la caisse après l'opération comptabilisée au livre de caisse sous le N° 142

I. - DÉTAIL DE L'ENCAISSE

A. - Espèces

Billets de Frs.		Nombre	Montant	Totaux
1000		157	78.500	78.500
500		3643	64.300	364.300
100		301	15.050	15.050
50		514	10.280	10.280
20		806	8.060	8.060
10		575	2.875	2.875
5				
Pièces de Frs.				
50				
5		17793	88.965	88.965
2		43278	86.556	86.556
1		216750	216.750	216.750
0,50		25990	12.995	12.995
0,20				
0,10				
0,05				



B. - Valeurs et encaisses ~~des sous-comptables (détaillés)~~

- factures réfugiés rejetées.	860.652
- Factures diverses à régulariser et comptabiliser (réfugiés+ FBI)	293.847

Total de l'encaisse Frs. 2.038.830,-

II. - ARRÊT DES ÉCRITURES AU LIVRE DE CAISSE

Entrées de fonds :	3.795.130	Frs.
Sorties de fonds :	1.770.969	Frs.
Solde des écritures	2.038.830	Frs.

III. - OPÉRATIONS RESTANT À RÉGULARISER

Recettes rejetées (total) Frs
Dépenses rejetées (total) Frs ~~210.000~~ 860.652 (Fact. réfugiés)

IV. - ENVOIS DE FONDS EN COURS DE ROUTE

Détail des envois pour lesquels l'accusé de réception n'est pas rentré :
n° 52 du 31.8.61 de frs. 50.000,-
53 5.9.61 4.000,-

(I) ~~Pour la remise:~~ ~~Pour la reprise:~~
Voir verso

(I) Visa de l'autorité ayant assisté à la remise reprise (Nom, initiales prénoms, fonction)

Le Comptable Territorial
DE ZUTTER.L.

(1) Mentions et signatures à remplacer éventuellement par celles du comptable d'une part et du fonctionnaire supérieur en inspection ou du contrôleur des finances.

PROCES-VERBAL ~~DE DEFICIT OU D'EXCEDENT~~ D'EXCEDENT DE CAISSE

L'an mil neuf cent soixante et. un. . .le.trentième. . . jour
du mois de . Septembre

Nous (1) DE. ZUTTER, . Luc.
. Comptable. Territorial. 1023

après unification des écritures portées au livre de caisse de ce jour
avons arrêté:

les entrées de fonds à la somme de frs. 3.795.130,7.....
les sorties de fonds à la somme de frs. 1.770.963,-.....

et l'excédent des entrées sur les sorties à la somme de frs. 2.038.830,7..

Le montant de l'encaisse réelle est de frs. 2.034.161.....

Il résulte du rapprochement des chiffres ci-dessus que la caisse
présente un (2). excédent. . .de frs. 14.669 . .(en lettres).
.. QUATORZE MILLE SIX CENT SOIXANTE NEUF FRANCS.-.....

Raisons supposées de cette différence:

..... Voir rapport ci-annexé.....
.....
.....
.....

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal aux jour,
mois et an que dessus..

(3)
Le Comptable Territorial 1023
DE ZUTTER.L.



- (1) Nom, prénoms et qualité de l'agent verbalisant
- (2) Déficit ou excédent
- (3) Signature de l'agent verbalisant.

745
4

NOTE EXPLICATIVE CONCERNANT L'EXCEDENT D'ENCAISSE (14.669)
=====

En principe j'ignore toute cause d'excédent.

- Possible qu'il y a des erreurs dans les envois de fonds pour lesquels l'accusé de réception n'est pas rentré.
- Possible qu'il y a des erreurs de comptage dans la monnaie (fûts) prête pour expédition ou dans la monnaie comptée et versée dans des malles à défaut de fûts.
- Des erreurs dans les paiements ne sont pas exclus.

Certifié sincère.-
Kibungu- le 30 septembre 1961.-
Le Comptable Territorial 1023.-
DE ZUTTER.L.



91
31/3
445
9

à Kibungu

L'an mil neuf cent soixante et un

le trentième jour du mois septembre

nous soussignés : (noms, initiales prénoms)
DE ZUTTER, Luc. R.H.

en fonction

comptable ~~XXXXXX~~
comptable ~~XXXXXXXX~~

avons établi comme suit la situation de la caisse après l'opération comptabilisée au livre de caisse sous le N° 142

I. - DÉTAIL DE L'ENCAISSE

A. - Espèces	Nombre	Montant	Totaux
Billets de Frs.			
1000	157	78.500	78.500
500	3643	364.300	364.300
100	301	15.050	15.050
50	514	10.280	10.280
20			
10	806	8.060	8.060
5	575	2.875	2.875
Pièces de Frs.			
50			
5	17793	88.965	88.965
2	43278	86.556	86.556
1	216750	216.750	216.750
0,50	25990	12.995	12.995
0,20			
0,10			
0,05			

B. -- Valeurs et encaisses ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~
 - factures réfugiés rejetées. 860.652
 - Factures diverses à régulariser et comptabiliser (réfugiés+ FBI) 293.847

Total de l'encaisse Frs. 2.038.830,-

II. - ARRÊT DES ÉCRITURES AU LIVRE DE CAISSE

Entrées de fonds : 3.795.130 Frs.
 Sorties de fonds : 1.770.969 Frs.
 Solde des écritures 2.038.830 Frs.

III. - OPÉRATIONS RESTANT A RÉGULARISER

Recettes rejetées (total) Frs
 Dépenses rejetées (total) Frs ~~XXXXX~~ 860.652 (Fact. réfugiés)

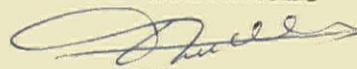
IV. - ENVOIS DE FONDS EN COURS DE ROUTE

Détail des envois pour lesquels l'accusé de réception n'est pas rentré :
 n° 52 du 31.8.61 de frs. 50.000,-
 53 du 5.9.61 de frs. 4.000,-

(I) Pour la remise : ~~XXXXXXXXXXXX~~ Pour la reprise.
 Voir verso

(I) Visa de l'autorité ayant assisté à la remise reprise (Nom, initiales prénoms, fonction)

Le Comptable Territorial
 DE ZUTTER.L.



(1) Mentions et signatures à remplacer éventuellement par celles du comptable d'une part et du fonctionnaire supérieur en inspection ou du contrôleur des finances.

31
/ 3

415
9

PROCES-VERBAL DE DEFICIT OU D'EXCEDENT DE CAISSE
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

L'an mil neuf cent soixante et.le. untrentième jour
du mois de Septembre

Nous (1) DE ZUTTER, Luc
Comptable Territorial 1023

après unification des écritures portées au livre de caisse de ce jour
avons arrêté:

les entrées de fonds à la somme de frs. 3.795.130,-
les sorties de fonds à la somme de frs. 4.770.963,-

et l'excédent des entrées sur les sorties à la somme de frs. 2.038.830,-

Le montant de l'encaisse réelle est de frs. 2.054.161,-

Il résulte du rapprochement des chiffres ci-dessus que la caisse
présente un (2) excédent de frs. 14.669 (en lettres)

QUATORZE MILLE SIX CENT SOIXANTE NEUF FRANCS.-

Raisons supposées de cette différence:

Voir rapport ci-annexé.

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal aux jour,
mois et an que dessus.

(3)

Le Comptable Territorial 1023
DE ZUTTER.L.

- (1) Nom, prénoms et qualité de l'agent verbalisant
- (2) Déficit ou excédent
- (3) signature de l'agent verbalisant.

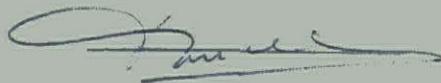
7415
9

NOTE EXPLICATIVE CONCERNANT L'EXCEDENT D'ENCAISSE (14.669)
=====

En principe j'ignore toute cause d'excédent.

- Possible qu'il y a des erreurs dans les envois de fonds pour lesquels l'accusé de réception n'est pas rentré.
- Possible qu'il y a des erreurs de comptage dans la monnaie (fûts) prête pour expédition ou dans la monnaie comptée et versée dans des malles à défaut de fûts.
- Des erreurs dans les paiements ne sont pas exclus.

Certifié sincère.-
Kibungu- le 30 septembre 1964.-
Le Comptable Territorial 1023.-
DE ZUTTER.L.



à Kibungu

L'an mil neuf cent soixante et un

le trentième jour du mois septembre

nous soussignés : (noms, initiales prénoms)
DE ZUTTER, Luc. R. H.

en fonction

comptable ~~XXXXX~~

comptable ~~XXXXX~~

avons établi comme suit la situation de la caisse après l'opération comptabilisée au livre de caisse sous le
N° 142

I. — DÉTAIL DE L'ENCAISSE

A. — Espèces	Nombre	Montant	Totaux
Billets de Frs.			
1000			
500	157	78.500	78.500
100	3643	364.300	364.300
50	301	15.050	15.050
20	514	10.280	10.280
10	806	8.060	8.060
5	575	2.875	2.875

Pièces de Frs.			
50			
5	17793	88.965	88.965
2	43278	86.556	86.556
1	216750	216.750	216.750
0,50	25990	12.995	12.995
0,20			
0,10			
0,05			

B. — Valeurs et encaisses XXXXX			
- factures réfugiés rejetées			860.652
- Factures diverses à régulariser et comptabiliser (réfugiés+ FBI)			293.847

Total de l'encaisse Frs. 2.038.830,-

II. — ARRÊT DES ÉCRITURES AU LIVRE DE CAISSE

Entrées de fonds :	3.795.130	Frs.
Sorties de fonds :	1.770.969	Frs.
Solde des écritures	2.038.830	Frs.

III. — OPÉRATIONS RESTANT A RÉGULARISER

Recettes rejetées (total) Frs
Dépenses rejetées (total) Frs ~~XXXXX~~ 860.652 (Fact. réfugiés)

IV. — ENVOIS DE FONDS EN COURS DE ROUTE

Détail des envois pour lesquels l'accusé de réception n'est pas rentré :
n° 52 du 31.8.61 de frs. 50.000,-
53 5.9.61 4.000,-

(I) ~~XXXXX~~ Pour la remise : ~~XXXXX~~ Pour la reprise :

Voir verso

(I) Visa de l'autorité ayant assisté à la remise reprise (Nom, initiales prénoms, fonction)

**Le Comptable Territorial
DE ZUTTER.L.**



(I) Mentions et signatures à remplacer éventuellement par celles du comptable d'une part et du fonctionnaire supérieur en inspection ou du contrôleur des finances.

745
9

PROCES-VERBAL DE DEFICIT OU D'EXCEDENT DE CAISSE

L'an mil neuf cent soixante et. un . . . le. trentième . . . jour
du mois de Septembre

Nous (1) DE ZUTTER, Luc
. Comptable Territorial 1023

après unification des écritures portées au livre de caisse de ce jour
avons arrêté:

les entrées de fonds à la somme de frs. 5.795.130,-
les sorties de fonds à la somme de frs. 4.770.963,-

et l'excédent des entrées sur les sorties à la somme de frs. 2.038.830,-

Le montant de l'encaisse réelle est de frs. 2.034.161

Il résulte du rapprochement des chiffres ci-dessus que la caisse
présente un (2). excédent . . . de frs. 14.569 . . . (en lettres).
QUATORZE MILLE SIX CENT SOIXANTE NEUF FRANCS.

Raisons supposées de cette différence:

Voir rapport ci-annexé.

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal aux jour,
mois et an que dessus.

(3)

Le Comptable Territorial 1023
DE ZUTTER.L.

(1) Nom, prénoms et qualité de l'agent verbalisant

(2) Déficit ou excédent

(3) Signature de l'agent verbalisant.

-K.D-

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

7415-
4

NOTE EXPLICATIVE CONCERNANT L'EXCEDENT D'ENCAISSE (14.669)
=====

En principe j'ignore toute cause d'excédent.

- Possible qu'il y a des erreurs dans les envois de fonds pour lesquels l'accusé de réception n'est pas rentré.
- Possible qu'il y a des erreurs de comptage dans la monnaie (fûts) prête pour expédition ou dans la monnaie comptée et versée dans des malles à défaut de fûts.
- Des erreurs dans les paiements ne sont pas exclus.

Certifié sincère.-
Kibungu- le 30 septembre 1961.-
Le Comptable Territorial 1023.-
DE ZUTTER.L.

